

**Bulletin de la Section Académique de Limoges  
 du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public  
 BIMESTRIEL N°222 MARS - AVRIL 2019**

**S'informer et comprendre**

Après la réforme du collège, celles en cours du lycée et du lycée professionnel, le constat est douloureux : la démocratisation des savoirs n'est plus la visée du service public d'éducation. Cette école du tri, de la sélection, tourne le dos au projet d'émancipation de la jeunesse et de la démocratisation de la réussite scolaire.

Pour accélérer le processus et éviter les contestations, le Ministre passe par une loi dont il avait dit qu'il n'en ferait pas (« il n'y aura pas de loi "Blanquer", et j'en serai fier »).

**Cette loi doit être mise en système avec le projet de loi sur la fonction publique qui vise à transformer le « fonctionnaire citoyen » en « fonctionnaire sujet ».** Afin de mieux piloter par le haut le système éducatif, l'affaiblissement du paritarisme résonne dans de nombreux articles.

*Les attaques portées sur le système éducatif nous touchent à double titre : comme citoyen-ne mais aussi comme agent du service public.* Nous ne pouvons donc pas rester insensibles aux réformes en cours et qui vont métamorphoser l'Ecole.

Parce qu'il peut être difficile et complexe de s'infor-

mer par soi-même sur cette mutation en cours, **le SNEP-FSU Limoges organise, vendredi 3 mai, un temps pour décortiquer ces projets de loi, pour comprendre le mécanisme des multiples offensives ministérielles.**

La Fonction publique et les services publics sont primordiaux dans notre société, mais intégrés à notre quotidien, on n'en mesure plus complètement l'utilité. Il nous faut donc agir collectivement pour défendre les statuts, les métiers, les missions... Le rôle du SNEP et de la FSU est, entre autres, de proposer aux collègues des éclairages et des explications. **Ce congrès extraordinaire est l'occasion pour tou-tes de venir prendre des informations et de participer aux débats.**

⇒ **Dominique PARVILLE**



## Congrès extraordinaire du SNEP-FSU

Ouvert à tou-tes, syndiqué-es ou non

# « Comprendre la loi Blanquer et la loi de transformation de la Fonction Publique »

Sous forme de congrès, cette réunion est de droit (*elle ne peut être refusée par l'administration*).  
 Les convocations, à déposer jusqu'au mardi 30 avril, seront envoyées à tou-tes les inscrit-es.

**Vendredi 3 mai 2019 - Limoges**  
**Inscriptions : [www.snepfsu-limoges.net](http://www.snepfsu-limoges.net)**

Un lien direct est aussi disponible dans les fils info récents du SNEP Limoges

# Loi « pour une école de la confiance »

L'exposé des motifs de la loi renoue avec la visée de Blanquer « garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves ». Mais s'il y a des savoirs fondamentaux, d'autres ne le seraient donc pas (notre discipline peut-être...) ! C'est la fameuse citation de Meirieu : « Tout le monde aurait le socle et certains seulement la statue ».

Ce projet de loi a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture à l'assemblée nationale. Largement contestée et rejetée par l'ensemble des organisations syndicales dans son état initial, elle a été renforcée dans ses effets délétères par les amendements des députés.

Quel impact des principales modifications envisagées ?

**Art. 1 :** contre la liberté d'expression des enseignants

**Art. 2, 3, 4 :** le cadeau au privé

**Art. 6 :** école des savoirs fondamentaux d'un côté... établissements d'élite de l'autre

**Art. 8 :** aménagement du temps d'étude et respect des services

**Art. 9 :** fin d'une évaluation indépendante

**Art. 12 :** prendre la main sur les directions des écoles de formation (ex-ESPE)

**Art. 14 :** remplaçants à bas coût plutôt que formation de qualité

**Art. 17 :** mutualisation de services académiques accrue

**Art. 18 :** affaiblissement du paritarisme des conseils de l'Éducation Nationale (Comités techniques, Conseils départementaux et académiques...)

Amendements posés lors du projet de loi :

**Amendement 677** (par le gouvernement) : moins de compétences pour le Conseil d'Administration.

**Amendement « Ciotti »** : Présence obligatoire du drapeau tricolore, du drapeau européen ainsi que des paroles du refrain de la Marseillaise dans chacune des salles de classe du 1er et du 2nd degrés.

Toutes ces mesures d'apparence disparates, dessinent un système éducatif dont on perçoit une volonté de prise en main très forte par le ministère. Le contrôle, l'injonction, la prescription font office de politique. C'est aussi un système éducatif à deux vitesses « les fondamentaux » pour certains, les savoirs académiques et internationaux pour quelques-uns. Le processus législatif n'est pas terminé et lutter contre ces dérives est important pour l'avenir de notre école.

Alors que tout appelle à mettre en synergie les personnels, à développer l'intelligence collective dans notre société, la reprise en main autoritaire de l'école et de la Fonction Publique sont à contresens de l'Histoire. L'école doit être un lieu de formation, de savoirs et de débats qui refuse tout dogme et autoritarisme. Lutter pour un autre avenir pour notre école, la Fonction publique, les services publics et la société dans son ensemble est une nécessité qui appelle l'engagement de tous et de chacun.

Ces deux projets de loi font système. Les attaques, multiples et de degrés différents, qui sont portées contre la Fonction Publique et sur le système éducatif en particulier sont inédites. C'est un retour vers le statut de Fonctionnaire d'avant 1946 qui est en balance !

Pour vous informer et mieux comprendre toutes les évolutions mortifères portées par ces projets, **inscrivez-vous et venez au Congrès extraordinaire du SNEP-FSU, vendredi 3 mai prochain !**

## Loi de « transformation de la Fonction Publique »

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe. Ce sont les équilibres du statut de fonctionnaire (issus du Conseil National de la Résistance) qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire **citoyen** au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur du gouvernement.

**Les garanties contre l'arbitraire pour les personnels et donc les usagers sont attaquées :**

⇒ **Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020**

⇒ **Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des Comités Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail)**

⇒ **S'attaquer au statut en favorisant le contrat**

⇒ **Evaluation des personnels et méritocratie**

⇒ **Exclusion de 3 jours par le supérieur hiérarchique direct**



**DITES NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

